

L'épisode de grêle de Choisy le 24 juillet 2023 : une grosse tempête mais pas une « catastrophe naturelle »...



A l'école maternelle le toit en tôle a bien résisté mais est désormais marqué par l'impact des grêlons...Les fenêtres de toit, elles, n'ont pas tenu le choc et il a fallu bâcher pour arrêter les fuites d'eau.



L'école primaire a été plus impactée avec des fenêtres de toit explosées et des stores inutilisables mais étonnamment, la toiture en ardoise a mieux résisté que celle de plusieurs habitations ou fermes de Choisy



Toitures de fermes ou de maisons très endommagées avec entrées d'eau, pare-brises explosés et carrosseries bosselées, mobilier de jardin ou vérandas détruits, sans compter les panneaux solaires et autres dégâts....Choisy et les communes voisines se souviendront longtemps de cet orage de grêle.



Est-ce un record de taille pour les grêlons ?

Probablement pas compte tenu de l'étendue des dégâts qui a rendu certaines maisons quasi-inhabitables. Malgré tout, ce n'est pas une « catastrophe naturelle » mais une « tempête »

(voir code des assurances)



BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY PRINTEMPS - ÉTÉ 2023

www.choisy.fr

mairie@choisy.fr

tél. 04 50 77 41 56

LE CHOISY-LENIENS

N°40-2

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE PAR MAIL : mairie@choisy.fr
ET TELECHARGER L'APPLICATION « PANNEAU POCKET » POUR LES ALERTES ET EVENEMENTS PONCTUELS

CONTACTS ARTISANS & SERVICES



Choisyliennes, Choisyliens,

Cet après-midi du 24 juillet restera à jamais gravé dans nos mémoires ! De souvenirs d'anciens, un événement de cette ampleur n'avait jamais eu lieu auparavant. L'orage de grêle qui s'est abattu en a surpris plus d'un, et force est de constater de nombreux dégâts causés par cet événement climatique : toitures endommagées et véhicules martelés, voire inutilisables pour certains.

Quelques habitations ont subi de gros dégâts avec effondrement de la toiture sur la partie habitable ; souhaitons que les experts puissent traiter en urgence les cas les plus sévères ! Heureusement nous n'avons pas eu à déplorer de bilan humain.

Quoiqu'on dise, le changement climatique est bel et bien réel et aucune région de France n'est épargnée. Il faudra malheureusement vivre avec, et s'attendre à de nouveaux phénomènes météorologiques impensables il y a encore quelques décennies.

Au nom du conseil municipal, nous apportons tout notre soutien à ceux qui ont été touchés par cet événement. Du côté des écoles, la grêle est venue également jouer les trouble-fête, et nombre de « velux » n'ont pas résisté à l'assaut des grêlons ! Merci aux charpentiers de notre commune d'avoir pu sécuriser l'école du risque inondation et chute de vitrage pour permettre une rentrée sereine mais, comme vous vous en doutez, en mode dégradé.

Pour évoquer des sujets plus positifs,

l'extension de l'école est en cours de validation par le bureau de contrôle pour un dépôt de permis courant de l'été. Cet agrandissement du groupe scolaire permettra d'accueillir dans de bonnes conditions vos enfants et l'équipe enseignante dans des locaux adaptés pour un enseignement de qualité. Vous trouverez en page 4 quelques vues du projet d'agrandissement.

Je tiens également à remercier l'équipe d'animation qui a su mener à bien le centre aéré malgré l'absence de Margot pour hospitalisation la veille de l'ouverture ainsi que la commune de Sillingy qui a mis à disposition une de ses directrices pour nous permettre d'ouvrir !

Suite à de nombreuses demandes de parents, et compte tenu des difficultés de stationnement qui seront engendrées par l'agrandissement du groupe scolaire et par la construction de la résidence du Verger située en face de l'école, il a été décidé de mettre en place un accompagnateur dans le car de ramassage de l'école primaire afin d'éviter un afflux de véhicules aux abords de l'école. Nous comptons sur vous pour utiliser ce service mis à votre disposition !

De nombreux chantiers nous attendent à la rentrée, dont un de taille : comment assurer la sécurité de nos concitoyens sur les routes ? Après une rencontre avec le responsable de la voirie du département, un bureau d'études doit nous proposer début septembre un projet de sécurisation et de réduction de la vitesse sur les axes principaux. Dans cette attente, des contrôles de vitesse seront effectués régulièrement.

Choisyliennes, Choisyliens, sachez qu'à tout instant l'équipe municipale et le personnel communal œuvrent pour votre bien-être sur la commune. De nombreux défis restent à concrétiser sur la commune et nous sauront les relever.

En attendant il ne me reste qu'à vous souhaiter un bel été entouré de vos proches, et pour ceux qui partiraient prochainement, de très bonnes vacances.

Votre Maire

Yves Guillotte

Responsable publication : Monsieur le Maire

Réalisation : Commission communication avec la participation des élus, des associations, des enseignants et des habitants

Impression : L'ATELIER ROUGE 100 Frangy

Couverture : souvenir éphémère de l'épisode de grêle le 24 juillet 2023 à Choisy.

Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format **IMAGE haute définition**), des graphismes, des articles sur un événement à Choisy (**sans mise en page, ni texte scanné, ni format pdf, merci**).

AUBERGE LE BIEN ALLER	Restaurant bistronomique au chef-lieu	04 50 77 93 59
L'AUTHENTIK	Boulangerie et Pâtisserie artisanales au chef-lieu	04 50 64 63 35
CHOISY ETUDES	Etudes EDF-GDF, topographie	04 50 51 30 21
BRIN DE VERDURE	Paysagiste	06 63 45 63 93
PL MAINTENANCE	Mécanique poids lourds	06 34 30 45 90
ALPES TRADITION ELECTRICITE	Installations électriques	06 13 91 79 95
CEDO TRAVAUX	Neuf et rénovation	06 88 76 11 00
E-AMENAGEMENT E. PERNOUD	Menuiserie extérieur/intérieur	06 88 99 45 40
BATI RENOVE	Chauffage, plomberie et géométrie	04 50 77 19 31
CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE	Plombier, Chauffagiste	06 29 92 08 81
RICHARD Jean-Pierre	Peintre	04 50 77 21 66
GRAVILLON	Entreprise de peinture	04 50 22 35 92
PRORENO	Plaquiste, isolation, peinture	06 11 81 90 78
GAL	Travaux publics	04 50 77 41 98
VISIO RENOV	Menuiserie , vitrerie	06 10 58 61 08
LACOTE BETEMPS	Menuiserie bois et matière	0 450 77 44 26
VARENIK OLIVIER	Charpente, couverture, zinguerie	06 73 57 71 83
CBTP	Maçonnerie, carrelage, TP, piscine	04 50 05 07 23
N & B HANDYMAN SERVICES	Travaux d'électricité - divers services de bricolage	06 72 37 10 15
3B CONSTRUCTION	Maçonnerie, rénovation	04 50 01 55 87
TORRI Simon	Plomberie chauffage (dépannage, rénovation)	06 48 41 63 97
LES CARRIERES DE CHOISY	Vente de matériaux de construction	06 24 68 27 66
SANI-CONCEPT	Plomberie chauffage (installation, entretien, dépannage)	06 79 29 80 90
PROPHIL	Petits travaux et entretien—intérieur & extérieur	06 75 15 99 91
SERVICES		
COTE CAMPAGNE	Salon de coiffure	04 50 77 32 44
GRASSI Annick	Tarologue - détection aux baguettes de sourcier	06 89 52 92 00
COURTOIS Yann	Thérapeute géobiologue	06 88 83 98 73
CROCHET Claire	Ostéopathe	06 70 33 16 21
FLECHE TAXIS 74	Toutes distances 7/7—agréé CPAM	06 60 42 11 47
ORATIO IMMOBILIER	Immobilier neuf et existant - financement	06 64 65 00 66
MONIN Jennifer	Conseillère en immobilier—Capifrance	06 58 69 51 71
ORATIO IMMOBILIER	Conseil indépendant en immobilier, BLONDET Jessica	06 35 13 32 03
CLAP & CUT	Vidéos de communication professionnels et particuliers	06 45 07 84 35
HELLEBUYCK Candice	Hypnothérapeute	06 30 57 91 97
LAVOREL Pascale	Aide administrative - Ecrivain public	06 60 04 06 24
BALME AND BIKE-BASTIAN Laurent	Moniteur VTT	06 88 82 03 82
LA COULEUR DES MOTS	Conception, rédaction, coordination	06 49 43 00 33
PHILAMINTE.COM	Stratégie éditoriale, rédaction et corrections	06 84 54 63 69
MARINE LICENZIATO	Prothésiste ongulaire	06 75 48 54 71
I-PARTICULIERS	Conseillère immobilière indépendante, ROGER Gisela	06 89 11 42 23

NOUVEAU : LE BREVET UNITAIRE EUROPEEN

Le brevet unitaire européen repose sur la coopération renforcée entre 17 pays de l'Union européenne, et supprime les formalités de brevets nationaux . L'objectif est de proposer aux inventeurs et aux entreprises une alternative plus simple au système actuel. Concrètement, vous n'avez plus besoin d'effectuer 17 démarches auprès des 17 offices nationaux pour faire reconnaître votre brevet et le défendre. Vous accédez plus facilement et plus économiquement à la protection de vos innovations.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises>

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30-12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h-19h	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-16h	fermé	8h40-11h45 15h30-19h	8h40-11h45	fermé	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	9h-12h 14h30-19h 10h-12h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

VOS CONTACTS CCFU

CCFU 61 route du Stade à Sillingy :
www.fier-et-usses.com

Accueil

04 50 77 70 74 accueil@ccfu.fr

Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 eau@ccfu.fr

Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 technique@ccfu.fr

Service petite enfance (RPE):

04 50 63 75 85 rpe@ccfu.fr

Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 lcoudert@ccfu.fr

Service environnement :

04 50 63 75 83 ndebernardo@ccfu.fr

Service aménagement territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 urbanisme@ccfu.fr

Maison France Services:

13 bis route de Choisy
74330 LA BALME DE SILLINGY

04 56 68 03 05 franceservices@ccfu.fr

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES
lundi de 16h30 à 18h00,
me et sa de 14h00-15h30,
CINEMA
Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY	04 50 77 41 56
AG. POSTALE	04 50 77 41 49
POLICE MUNICIPALE	04 50 68 89 22
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES EUROPE	112
ALLO ENFANCE	119
ALMA Maltraitudes	3977
VIOLENCES FEMMES INFO	3919
ADMR	04 50 68 76 56
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY www.choisy.fr
DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE
www.hautesavoie.fr

MEMO TRANSPORT

Lignes de bus 21 et 22

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy, et autant pour le retour.

Réseau régional disponible sur :

<https://www.oura.com>

(appli smartphone OURA disponible)

COVOITURAGE LOCAL ET REGIONAL

movici.auvergnerhonealpes.fr

www.covoiturage-leman.org

(applis pour smartphone disponibles pour MOV'ICI et intégration à «BLABLACAR» pour covoiturage-léman)

PARKINGS RELAIS

- 3 parkings à Choisy
 - chef-lieu (cimetière)
 - stade de Menulles
 - école de Véry
- Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy (arrêt bus à proximité)
- Parking relais en face du Lac de la Balme de Sillingy

SITES DE VOS ASSOCIATIONS

Pour les randonnées :

cheminsfaisantchoisy.fr

Pour les loisirs sportifs et culturels :

<https://sites.google.com/site/clubloisirschoisy>

Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?

Vos correspondants des journaux locaux :

LE DAUPHINE : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : christian-lacote1@orange.fr

L'ESSOR SAVOYARD : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : nicolasjeanpresselocale@gmail.com

Suite à l'épisode de grêle exceptionnel que nous avons connu le 24 juillet dernier, qui a entraîné questionnements et incompréhensions de la part de nombreuses personnes, nous publions ci-dessous le texte de la préfecture expliquant les différentes prises en charge des évènements naturels ou technologiques qui peuvent survenir, à l'échelle minimale d'une commune.

Arrêté constatant l'état de catastrophe naturelle

Seule la signature de l'arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ou technologique autorise le règlement des sinistres

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/assurance-catastrophe-naturelle-technologique>).

En cas de sinistre, l'assuré doit déclarer celui-ci dès qu'il en a connaissance (en principe dans les cinq jours) et au plus tard dans les dix jours suivant la publication au journal officiel. L'indemnisation est alors effectuée par l'assureur dans les trois mois à compter de la date de publication de l'arrêté au journal officiel. Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, en cas de survenance d'un accident industriel (installation classée, stockage souterrain de produits dangereux ou Transport de Matières Dangereuses) endommageant un bien immobilier, l'état de catastrophe technologique est constaté. Un fonds de garantie a été créé afin d'indemniser les dommages sans devoir attendre un éventuel jugement sur leur responsabilité. En effet, l'exploitant engage sa responsabilité civile, voire pénale en cas d'atteinte à la personne, aux biens et mise en danger d'autrui. La garantie pourra jouer si les deux conditions suivantes sont respectées :

- l'accident rend inhabitables au moins 500 logements,
- un arrêté de catastrophe technologique est publié au Journal Officiel.

Par ailleurs, l'Etat peut voir sa responsabilité administrative engagée en cas d'insuffisance de la réglementation ou d'un manque de surveillance.

Les reconnaissances Cat-Nat en Haute-Savoie

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1982, et jusqu'en 2022, 21586 demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été accordées via 124 arrêtés interministériels **pour des phénomènes d'inondation et et/ou coulée de boue, d'inondation par remontée de nappe, de mouvement de terrain, de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation du sol, de tempête et de sécheresse.**

Les autres fonds d'indemnisation :

La garantie TGN (Tempête, Grêle et Neige)

permet aux particuliers d'être directement indemnisés par les assureurs suite à des dommages causés par le vent, la grêle et/ou la neige, sans qu'une reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle (à l'échelle minimale de la commune) ne soit nécessaire.

Un certificat d'intempérie pourra être demandé aux sinistrés par les compagnies d'assurance. Ce document leur est fourni par les services de météorologie. Ni la Préfecture ni les mairies ne sont habilitées à établir ce document.

Le fonds de calamités agricoles

permet aux dirigeants d'exploitation agricole d'être indemnisés pour des pertes d'exploitation résultant d'évènements météorologiques, sans qu'une reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle (à l'échelle minimale de la commune) ne soit nécessaire.

La dotation de solidarité évènements climatique ou géologique

subventionne la remise en état des équipements publics non assurables endommagés par des évènements climatiques ou géologiques intenses.

Le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU)

permet d'accorder des aides financières aux collectivités territoriales et à leur groupement pour assurer le relogement temporaire en urgence de personnes occupant des locaux représentant un danger pour leur santé ou leur sécurité et faisant l'objet d'une ordonnance d'expulsion ou d'un ordre d'évacuation suite à une catastrophe naturelle.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

dit « Fonds Barnier » permet le financement d'un certain nombre d'actions de prévention des risques naturels dont l'acquisition amiable de biens exposés à un risque naturel majeur qui ne pourraient être sécurisés à des coûts acceptables.

Source Préfecture de Haute-Savoie 2022

Extension de l'école primaire



Vues agrandissement côté école élémentaire



Vues agrandissement côté école maternelle

A NOTER

Les bâtiments modulaires installés pour pouvoir accueillir rapidement la nouvelle classe élémentaire ouverte en 2022 vont être déplacés à la Toussaint afin de permettre le démarrage des travaux définitifs d'agrandissement. En ce qui concerne la nouvelle classe de maternelle, celle-ci sera logée dans le modulaire existant pendant la période de transition.

Travaux sur le secteur de Champfleury

Les travaux de réfection des tuyaux d'eau potable ainsi que l'enfouissement des réseaux secs ont démarré comme prévu sur la départementale pendant la période de vacances scolaires pour limiter les problèmes de circulation causés par la déviation inévitable.

Après une courte pause estivale, la reprise se fera sur le hameau de Champfleury avec des travaux prévus entre début septembre et novembre, en deux phases : le bas de Champfleury puis le cœur du hameau. La phase finale des travaux sera faite sur la départementale entre Champfleury et Vallières, avant la fin 2023.

Ces travaux permettront également de remplacer le vieux transformateur de Champfleury et de mettre un deuxième transformateur après le hameau de Vallières.

NB après les travaux, un point d'apport volontaire avec ordures ménagères et tri sera installé pour remplacer définitivement le ramassage en porte à porte.



Points d'apport volontaire

Une nouvelle benne à cartons est mise à disposition sur la commune au niveau des PAV du chef-lieu (en face de la boulangerie)

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.



28/02/2023 FRÉCON Gabriel

21/04/2023 CHRISTIN Alicia

13/05/2023 GIROUD MATTU Adriana

20/07/2023 MEJEAN Baptiste

Pour information, la publication de ces événements n'est pas exhaustive car elle est soumise à l'autorisation des personnes concernées

DECES

Nos sincères condoléances aux familles

9/04/2023 COMBEY Yvonne

13/05/2023 GRANDCHAMP Suzanne

14/06/2023 PINTOT Denis

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

15/04/2023 BELLINI Paul et DESMONCEAUX Sylvie

08/07/2023 BIJASSON Nicolas et SEIGNEUR Victoria

22/07/2023 GUILLOTTE Olivier et MONTESINOS Gwenaëlle



NOUVEAU : PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITE A LA MAIRIE DE LA BALME DE SILLINGY

Les rendez-vous sont obligatoires. La prise de rendez-vous via la plateforme en ligne est conseillée. Les administrés qui n'ont pas accès à Internet, peuvent prendre rendez-vous au 04 50 68 89 02 ou directement sur place, pendant les horaires d'ouverture du service accueil (lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h)

<h3>ORIGINAUX</h3> <ul style="list-style-type: none"> La pré-demande en ligne ou le formulaire CERFA (à retirer à l'accueil de la mairie) 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois correspondante aux normes en vigueur L'ancien titre d'identité sécurisé (passport et/ou carte d'identité) 	<h3>TIMBRES FISCAUX</h3> <p>Vous pouvez les acheter en bureau de tabac, au centre des impôts ou sur le site Internet : https://timbres.impots.gouv.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> 86 € pour le passeport d'une personne majeure 42 € pour les mineurs de 15 à 17 ans inclus 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans 25 € si la carte d'identité est volée ou perdue
<h3>PERSONNES MAJEURES</h3> <ul style="list-style-type: none"> Un justificatif de domicile à votre nom de moins d'un an <u>Si vous êtes hébergé</u> : un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité et une attestation d'hébergement manuscrite précisant la date d'entrée dans le logement <u>Preuve de nationalité (pour une 1^{ère} demande)</u> : un acte de naissance avec mention de nationalité, le certificat de nationalité et le décret de naturalisation 	<h3>PERSONNES MINEURES</h3> <ul style="list-style-type: none"> Le titre d'identité du représentant légal qui dépose la demande Un justificatif de domicile au nom du représentant légal de moins d'un an <u>En cas de garde alternée, pour chaque parent</u> : un justificatif de domicile et une pièce d'identité, ainsi que le jugement de garde alternée

A NOTER : le bébé bus Fier et Usse de la halte-garderie Planet Karapat sera présent 2 jours par semaine à Choisy dès septembre : le lundi et le jeudi jusqu'à la fin des travaux à Sallenôves.

Plus d'infos sur leur site : <https://www.karapat.fr/les-creches/creches-itinerantes>



Déchets photographiés début août aux Parents : combien de fois faudra-t-il encore rappeler que la nature n'est pas une poubelle et qu'il est INTERDIT de brûler les déchets quels qu'ils soient dans la nature ou dans son jardin, que ce soit à même le sol ou dans un bidon !



LES CONSEILS MUNICIPAUX, INTERCOMMUNAUX ET SYNDICAUX SONT DES REUNIONS PUBLIQUES : CHACUN PEUT VENIR ECOUTER LES DEBATS !

CHOISY

6 avril 2023 : Adhésion à l'offre de service du pôle santé au travail du CDG 74, programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCFU, acquisition parcelle A 2008 aux Mégevands pour régularisation de voirie, programme de travaux 2023 de l'ONF, approbation des Comptes de Gestion et Administratif 2022 de la commune et de ceux de l'auberge communale, adoption du Budget Principal 2023, affectation des résultats, vote des taux de la fiscalité locale, subvention 2023 au CCAS.

4 mai 2023 : Approbation de la modification des statuts de la CCFU en vue d'élargir la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables », acquisition parcelles A 1163, A 1166, A 1762 et A 1764 sises Vers le Pont Noir, approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement : sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA, désignation d'un référent déontologue des élus, baux ruraux, subvention aux associations, désignation du correspondant défense.

FIER&USSES

2 février 2023 : Convention-cadre **Petite ville de demain**, adhésion de la CCFU au **CEREMA**, signature d'une convention de prise en charge de points de collecte des déchets ménagers, attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir sur la commune de Sillingy, avance de trésorerie remboursable du budget principal au budget annexe de l'eau potable, fixation des attributions de compensation 2023, attribution et versement d'une subvention à l'association des conciliateurs de justice.

9 mars 2023 : Validation des **plans de gestion 2023-2028 des sites ENS** de Planchamp et de Hauterive à Lovagny, signature d'une convention de partenariat entre la CCFU et l'association **ADMR Petites Usses et Fier**, adhésion à l'offre de service du **pôle santé au travail du CDG 74**, signature d'une convention avec l'association « **Pour le Logement Savoyard (PLS)** », arrêt du **second Programme Local de l'Habitat**, débat d'orientation budgétaire 2023.

5 avril 2023 : Attribution et versement d'une subvention à la commune de Lovagny pour la construction de logements locatifs aidés, convention relative à la desserte du territoire de la CCFU par la **ligne J5 du réseau J'YBUS**, **comité social territorial** – Exercice des compétences liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, modification des statuts de la CCFU : Modification statutaire en vue d'élargir la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables », approbation des comptes de gestion et administratif 2022 - budget annexe de la ZAE des Rioudes, versement d'une avance par le Budget principal au budget annexe de la ZAE des Rioudes – Budget 2023, vote du budget annexe de la ZAE des Rioudes – Budget 2023, approbation des comptes de gestion et administratif 2022 - budget annexe de l'eau potable, affectation des résultats 2022 pour le budget annexe de l'eau potable, **détermination de la tarification de l'eau potable**, vote du budget annexe de l'eau potable – BP 2023, approbation des comptes de gestion et administratif 2022 - budget principal, affectation des résultats 2022 pour le budget principal, **adoption des taux 2023 de la fiscalité directe locale**, adoption du taux 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), **fixation du produit 2023 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**, autorisation de programme pour l'opération de création d'un pôle intercommunal de services à la personne – BP 2023, révision de l'autorisation de programme pour l'opération de création de la déchetterie intercommunale – BP 2023, **vote du budget principal – BP 2023**

1er juin 2023 : Attribution d'une subvention à l'association **Odélie** pour l'acquisition d'un véhicule 9 places, approbation du règlement de fonctionnement des crèches intercommunales, demande de subvention à la Région pour la **construction du pôle intercommunal des services à la personne**, France Services - Demande de subvention auprès du département de Haute-Savoie pour l'année 2023, signature de l'avenant à la convention de prestation de services entre la CCFU et **Initiative Genevois** ainsi que de l'avenant n°4 à la **convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires**, cession de la desserte de l'aire d'accueil des gens du voyage à la commune de Sillingy, convention de partenariat pour la constitution du **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de Haute-Savoie**, attribution du marché de travaux de Choisy Champfleury travaux d'eau et d'électricité, attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation de Cœur de Balme, validation du document d'évaluation des risques professionnels, fixation du coefficient multiplicateur au montant de taxe sur les surfaces commerciales.

Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr/Comptes-rendus-du-Conseil
www.fier-et-usses.com/12911-deliberations-et-proces-verbaux.htm

Matinée de l'environnement

Encore une fois, les habitués de la Matinée de l'Environnement ont bénéficié du beau temps pour entretenir le jardin de la mairie qui n'existerait pas sans le dévouement des bénévoles chaque année pour épauler le service technique de la mairie. Chemins désherbés, arbustes taillés et gloriète nettoyée (des petits malins avaient trouvé amusant de la parsemer de gravier...) mais aussi nouvelles plantations et mise en place d'un nouveau banc en haut du jardin, pour s'asseoir à l'ombre et déguster la jolie vue sur le paysage en toute quiétude. Venez l'essayer !



La tradition du casse-croûte au soleil a été respectée. Après un apéro où chacun avait amené sa spécialité, la mairie a offert à tous un repas bien mérité !

Carré de biodiversité du jardin de la mairie



En juin 2023, notre carré de biodiversité est en pleine floraison. Un beau fouillis mais l'ordre de la nature n'a rien à voir avec celle des humains !!! Après avoir été coupée en fin de saison, la nature a repris ses droits au printemps avec des primevères puis il y a eu le retour des pâquerettes, géraniums pourpre, orties, etc pour le plus grand bonheur des insectes. Les enfants de l'activité Nature du club loisirs suivent l'évolution de tout ce petit monde au fil des saisons. Le rendez-vous à la matinée de l'environnement a été annulé en dernière minute mais ce n'est que partie remise ! Rendez-vous cet automne.

Nous aussi accueillons un peu plus de biodiversité dans notre jardin !

Si nous avons encore la chance d'avoir de grands espaces, avons-nous besoin de tant de pelouse bien verte et si pauvre en fleurs et autres aliments ? Laissons pousser la nature. C'est moins de travail, moins d'énergie (et d'émissions de CO2) et moins de pollutions aériennes et sonores.

Les pollinisateurs, qu'ils soient abeilles, papillons, mouches et autres nous en seront reconnaissants !

POURQUOI ?



Un moyen simple pour accueillir la biodiversité est de consacrer un petit espace à la nature sauvage ! Refuge pour les fleurs et la faune (pollinisateurs, vers de terre...), ce carré permettra à tous de voir évoluer la biodiversité de notre territoire au fil des saisons et de sensibiliser petits et grands à l'importance de la nature ordinaire. Chacun peut contribuer en partageant ses observations !

Plus de renseignements 

COMMENT ?



Je délimite mon carré et je laisse faire la nature !

Pas d'arrosage Pas d'engrais ni de pesticides Pas de semis



Pas de tonte ou de fauche avant le 31 août.

En septembre, je prépare mon carré pour l'hiver en réalisant une fauche (ou une tonte) et en ramassant la végétation fauchée.

UNE DÉMARCHE GLOBALE

Depuis plusieurs années, la CCFU et ses communes se sont engagées à préserver les espaces naturels à enjeux, les corridors écologiques et les milieux plus ordinaires qu'ils soient agricoles, forestiers ou espaces de nature en ville.

Exemples d'autres actions en place :

- gestion de sites ENS
- animations nature gratuites
- lutte contre les espèces exotiques
- démarche "Zéro Phyto"
- réflexion sur les éclairages publics
- mise à disposition de jardins partagés

Vu à Grillon...une curiosité de la nature



Un habitant de Véry nous a transmis ces photos. Il s'agit (très probablement) d'un lézard des murailles.

Comme la plupart des lézards, ils sont capables de perdre leur queue spontanément, principalement pour échapper à un prédateur. Grâce à une zone de cellules souches, leur queue repousse, souvent de manière déformée, incomplète ou bizarre...pour une raison ou une autre, ce lézard a « repoussé » trois queues à la place d'une seule.

Périscolaire

Une année 2022-2023 assez rythmée mais positive : une forte hausse des inscriptions cette année sur le périscolaire du soir et du midi. Plus de 140 enfants fréquentent le restaurant scolaire chaque midi et près de 70 enfants le soir en temps périscolaire.

Des projets d'animation variés ont été créés tout au long de l'année pour vos enfants : concours entre groupes sur la décoration des salles pour Noël, la venue du Père Noël, projet fête des mères et des pères. L'arrivée de chaque saison a été pointée lors de ces temps périscolaires, avec des propositions d'activités manuelles, de souvenirs... Une chasse aux œufs à Pâques avec création d'un album photo par les enfants de CM1-CM2 pour l'équipe et les élèves de l'école.

Le prestataire de la cantine a mis en place des repas à thème avec chaque mois une destination; nous avons bien voyagé et le tour n'est pas fini !

Au niveau du personnel, nous avons eu des changements : la direction a rencontré des difficultés de recrutement pour certain postes (départs en retraite, nouveaux projets professionnels ou encore personnels). L'équipe et la mairie ont essayé de maintenir au mieux le service enfance / scolaire malgré ces péripéties, dans l'intérêt des parents. Nous remercions les agents de la commune ainsi que les élus pour leur travail tout au long de l'année 2022-2023.



NOUVEAU La mairie a pris la décision de mettre un adulte responsable pour assurer la surveillance dans le transport scolaire à destination de l'école de Choisy

Les Choisyloups



Les dernières périodes d'ouverture du centre de loisirs de Choisy ont eu un réel succès avec une soixantaine d'enfants présents chaque jour. Les intentions pédagogiques et éducatives variées ont été transmises aux enfants, avec un programme d'activités étudié par l'équipe d'animation. A noter par exemple :
- visite à la boulangerie « L'Authentik » avec une création de bugnes pendant les vacances de Février puis une sortie à la Forêt Enchantée.
- sortie à Walibi pour le groupe des 7-10 ans sur les vacances de Pâques

Cet été, une visite à la chèvrerie de Choisy a été organisée pour le groupe des 3-4 ans. Les Choisyloups se sont aussi rendus au parc des Dronières à Cruseilles pour une activité Accro-branche pour les groupes 5-6 et 7-10 ans, pendant que les 3-4 ans faisaient une petite randonnée et rencontraient les biches et les cerfs de Cruseilles. Une chasse aux trésors a également eu lieu dans le bois de Choisy pour retomber sur les traces de dinosaures. Des baguettes magiques et des activités avec des éléments de récupération ont été imaginées par les animatrices de cet été.

Enfin, une sortie à la base de loisirs de Lescheraines est venue clôturer le dernier jour des vacances.

Prochaine ouverture du centre pour la Toussaint du Lundi 23 au Vendredi 27 Octobre inclus.

! ATTENTION ! NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION :

Première semaine réservée aux élèves de l'école de Choisy. Deuxième semaine ouverte aux enfants hors commune.

La mairie de Choisy recherche toujours du personnel diplômé (BAFA ou BAFD) pour des contrats de périscolaire et de centre de loisirs pendant les vacances scolaires (première semaine de chaque période de vacances hors Noël et les 3 premières semaines de juillet). Toute candidature est bienvenue.

Amicale des Anciens



L' Amicale des Anciens de Choisy propose à ses adhérents les activités suivantes jusqu'à la fin de l'année :

Salle des Fêtes :

- Samedi 16 septembre 2023 « **Les Anniversaires** » à 15 h (70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100 ans)
- Dimanche 19 novembre 2023 « **La Choucroute** » à 12 h
- Samedi 20 Janvier 2024 « **Assemblée Générale** » à 15 h
- Le concours de **Belote** aura lieu courant février 2024.

Et n'oubliez pas le Samedi 9 et le Dimanche 10 décembre 2023, le « **Marché de Noël** » sur la place de la mairie pour déguster nos bugnes.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation à nos sorties (Musée de la Galoche suivi d'un repas au Lac de Paladru ainsi que le repas à Vaulx suivi de la Visite des Jardins secrets).

Chemins Faisant

Chemins Faisant est un club de randonnée dont les bénévoles participent à l'entretien et au balisage de plusieurs sentiers sur Choisy : le sentier des moulins au départ du parking de l'école (7,5 km), la boucle des Mégevands (2,5 km), le tour de Choisy (20 km) et deux boucles dans la Mandallaz, la Clef des Faux (5,2 km) et les Effrasses (6km).

Deux randos sont proposées chaque semaine : le lundi à la journée pour les très bons marcheurs et le mardi après-midi en rando douce.

Assemblée Générale le vendredi 6 octobre 2023 à la salle des fêtes de Choisy.
Au programme A.G. à 19 h suivi d'un repas canadien
Vous voulez faire connaissance avec le club et découvrir ses activités? rendez-vous à l'A.G. !
Site : <https://cheminsfaisantchoisy.fr/>



Nous faisons parfois de belles rencontres en randonnant !

Les autres associations

Très actives pendant l'année, elles ont pris des vacances bien méritées...et ne sont donc pas présentes dans ce Choisylien, une fois n'est pas coutume ! Les habitants ont pu participer à Vintage Mecanik, à la Nuit des Contes, la vente de brioches et à la fête de l'école ainsi qu'à toutes les activités du Club Loisirs pour petits et grands. Par contre le vide-grenier de printemps a dû être annulé à cause du mauvais temps **et reporté au 17 septembre 2023**

Pour avoir des informations sur les activités de L'APE (l'association de parents d'élèves) et du CLUB LOISIRS, rendez-vous à leur assemblée générale à la rentrée :

CLUB LOISIRS le 8 septembre à 19 h Salle des Fêtes
(ATTENTION : inscriptions lors de cet AG !)
APE le 5 octobre (heure et date à préciser)

NB le comité des Fêtes ne fait pas d'AG à cette période de l'année.

78ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

« 8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire. »

(extrait message M Lecornu, ministre des Armées)

Comme chaque année, les habitants de Choisy, petits et grands, se sont réunis pour commémorer cette victoire. Au fil du temps, les anciens combattants de cette guerre sont décédés mais cette victoire a marqué le début d'une paix en Europe qu'il nous faut préserver, dans un contexte international de plus en plus fragile. N'oublions pas tous ceux qui sont morts pour la France et pour que nos générations puissent vivre libres.

Le moment de lecture solennelle, sur notre monument aux morts, de la liste de tous les soldats de Choisy, morts lors des deux horribles guerres mondiales du 20ème siècle, est toujours empreint d'émotion.

« Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé. »

(extrait message M Lecornu, ministre des Armées)

Fête des mères et des pères

Le traditionnel hommage aux parents de la commune a eu lieu le 18 juin dernier, avec l'accueil des nouveaux habitants. Après un sympathique apéro et les discours de circonstance, les participants sont partis avec un petit souvenir : fleurs pour les dames et petit outil pour les hommes.

A l'année prochaine !

Départs à la retraite

La mairie a souhaité une bonne retraite à Mme Véronique Copin et Caroline Mazet lors d'une petite cérémonie conviviale à la fin de l'année scolaire.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur pour cette nouvelle période de vie qui commence

Commission Communale d'Action Sociale

Les après-midi du cinéma pour les personnes de plus de 75 ans sont suspendus pour l'été mais reprennent de plus belle à la rentrée, une fois par mois le 2ème mardi de chaque mois, donc à partir de septembre.

C'est un plaisir de se retrouver pour un film et un goûter avec les membres du CCAS !

**Notez dans vos agendas les dates pour le prochain trimestre :
12 septembre, 10 octobre et 14 novembre 2023**



Quoi d neuf du côté de la maternelle ? Enormément d'événements encore !

Deux spectacles : Kim et Nina pour coller à notre projet de l'année autour du monde et Mirabelle et ses amis.

Deux séances de cinéma dans le cadre de « Ecole et Cinéma » : 6 courts-métrages muets avec « la petite taupe » en personnage principal, et « la petite fabrique du monde », ainsi que la projection de films d'animation en classe pour la fête du court métrage qui a lieu tous les ans en mars.

Exposition à la Grande Lessive sur le thème des cabanes

Participation à la semaine des maths où les moyens des 3 classes et les grands ont été mélangés et ont pu jouer à des jeux de société grâce aux nombreux parents venus épauler les maîtresses et les ATSEM.

Semaine nature pour tous : Tandis que les GS étaient en classe verte (cf article de l'école élémentaire), les MS et PS ont eu eux aussi leur semaine nature avec des intervenants au parcours santé : travail autour des 5 sens, constructions de cabanes pour les lutins, jeux sportifs collectifs.

Participation également un "cycle VELO et ENGINES ROULANTS".

Nous avons terminé l'année par une exposition avec les travaux réalisés en arts visuels tout au long de l'année sur notre tour du monde. Une bien belle année pour tous ! "



Et à l'école élémentaire ?

Les 140 élèves de l'école de Choisy sont partis en classe verte à Val Cenis du mardi 30 mai au vendredi 2 juin.

Au programme: escalade, randonnée, découverte de la faune et la flore, escape game, jeu de piste, visite de la Redoute Marie Thérèse, du MuséObar, veillée contes par Zian des Alpes.

Le séjour s'est terminé par la désormais célèbre boum. Petits et grands sont revenus ravis de leur séjour qui laissera des souvenirs inoubliables.



A la rentrée, une nouvelle équipe enseignante vous attend sous la direction d'Aurélie Gecchele. En effet, Mmes Véronique Copin et Caroline Mazet sont parties à la retraite et une nouvelle enseignante est nommée pour l'ouverture de la classe supplémentaire de maternelle.

FONCTIONNEMENT 2022

Recettes : 1 669 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 1192,1 k€

FERMAGES : 4,6 k€

ATTRIBUTION DU FONDS GENEVOIS : 343,5 k€

AUTRES DOTATIONS, TAXES ET IMPOTS : 1 065,9 k€

(dont contributions directes 640 k€, taxes électricité 41,8 k€, Fds départ. DMTO 133, 3 k€, DGF (dotation générale de fonctionnement) 174,1 k€, DSR (dotation solidarité) 38,9 k€, Dotation de péréquation 21,1 k€, Fds de Péréquation 4,8 k€ Taxes foncières 4,6 k€, FCTVA 4,7 k€)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : 50,4 k€ (maladie, agence postale, rétrocession salaires)

AUTRES RECETTES : 167 k€

(dont 166,4 k€ pour garderie/cantine/centre de loisirs, location salles et 554 € concessions cimetière)

DIVERS REMBOURSEMENTS CAF pour GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS, ASSURANCE... : 37,5 k€

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT : 226,7 k€

(dont 91,5 k€ pour l'électricité, 3,9 k€ pour l'assainissement, 15,5 k€ fournitures d'entretien, entretien matériel, 13,4 k€ entretien bâtiments, 27,3 k€ pour la maintenance, 13,6 k€ assurance, 3,3 k€ portage)

VEHICULES COMMUNAUX : 7,4 k€

ENTRETIEN VOIRIE, TERRAINS : 71,9 k€

2,1 k€ fleurissement, 62,1 k€ voirie, 9,8 k€ terrains

CHARGES DE PERSONNEL : 543,8 k€

(dont 255,4 k€ pour les titulaires et 94,1 k€ pour les non titulaires hors charges, 67,9 k€ pour les élus, 17,8 k€ pour la police municipale et la mise à disposition d'un informaticien hors charges)

SCOLAIRE : 154 k€

(dont 8,5 k€ transport, 38,6 k€ pour alimentation cantine, centre loisirs et garderie, 8,1 k€ fournitures et 98,8 k€ en prestation de services)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS & CCAS : 14 k€

FRAIS DIVERS ET TAXES : 174,2 k€

(dont intérêts emprunts 31,1 k€, FPIC 21,8 k€, FNGIR 35 k€, divers)

INVESTISSEMENT 2022

Recettes : 2598,9 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 593,9 k€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 : 457,4 k€

EMPRUNT POUR EXTENSION ECOLE : 2 millions d'euros

SUBVENTIONS :

- Auberge : 65 k€
- CAF pour accessibilité Véry : 1,7 k€

FCTVA (remboursement TVA) : 36,4 k€

TAXE D'AMENAGEMENT : 38,4 k€

VOIRIE ET RESEAUX : 167,1 k€

(dont 140,6 k€ pour les eaux pluviales, 26,5 k€ pour travaux voirie)

EMPRUNTS : 202 k€

BATIMENTS : 108,7 k€

- Auberge : 54,7 k€
- Bâtiments scolaires : 24,7 k€
- Autres : 29,3 k€

EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE et MAIRIE : 4,7 k€

DEPENSES DIVERSES : 11,3 k€

(logiciel, mobilier école et cantine, outillage)

TRAVAUX ELECTRIFICATION : 82,4 k€

PORTAGE EPF : 17,5 k€

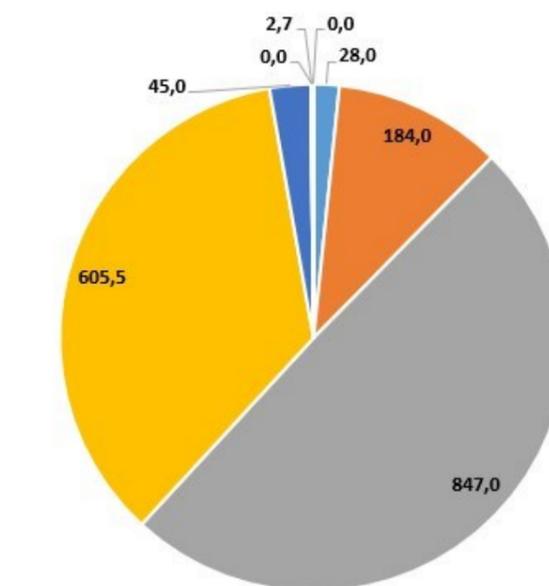
TAXES 2023	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe foncière (bâti)	1 690 000 €	24,71 %	417 599 €
Taxe foncière (non bâti)	46 900 €	58,27 %	27 329 €
Taxe d'habitation	217 503 €	15,33 %	33 343 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE □ CCFU		
TOTAL		PRODUIT FISCAL 2023	478 271 €

FONCTIONNEMENT 2023

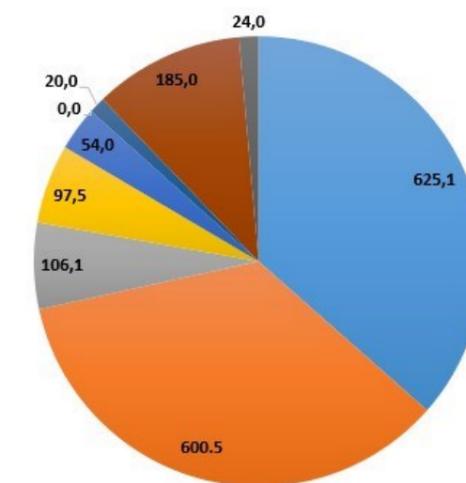
Recettes : 1 712,2 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 1 712,2 k€



- Ch. 13. Atténuation des charges
- Ch. 73 Impôts et taxes
- Ch. 75 Autre produits
- Ch. 77 Produits exceptionnels
- Ch. 12 Charges de personnel
- Ch. 70 Produits de service
- Ch. 74 Dotations et participations
- Ch. 76 Produits financiers
- R. 001 Résultat reporté



- Ch. 11 Charges à caractère général
- Ch. 12 Charges de personnel
- Ch. 14. Atténuation de produits
- Ch. 65 Autres charges
- Ch. 66 Charges financières
- Ch. 67 Charges exceptionnelles
- Ch. 022 Dépenses imprévues
- Ch. 023 virement
- 042 Opération d'ordre

INVESTISSEMENTS 2023

Recettes : 2541,9 k€

PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros

Dépenses : 2541,9 k€

Avec l'augmentation régulière des effectifs scolaires, la commune doit faire face à une croissance des dépenses de fonctionnement et d'investissement : mise en place de modulaires provisoires en attendant l'agrandissement de l'école et embauche de personnel pour le périscolaire (cantine et garderie) et centre aéré. Notre commune s'agrandit mais les moyens financiers ne suivent pas, entre autres à cause de la suppression de la taxe d'habitation.



57,9 k€
AUBERGE COMMUNALE ET PORTAGE



237 k€
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (ASSAINISSEMENT ET PLUVIALES)



282,6 k€
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS



45 k€
ACQUISITION DE TERRAINS



29 k€
DIVERS URBANISME,



233 k€
BATIMENTS PUBLICS (ECOLE, MAIRIE...)



25,5 k€
EQUIPEMENT ET MOBILIER DE L'ECOLE, INFORMATIQUE



10 k€
TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX et SECURISATION ENVIRONNEMENT